

# mes-placements Vie

CONTRAT D'ASSURANCE VIE INDIVIDUEL, MULTISUPPORT, MULTI-GESTIONNAIRE  
CONSULTABLE ET GERABLE SUR INTERNET 24H/24, 7J/7

## Redécouvrez l'assurance vie !

### EN EXCLUSIVITE :

Les FCP d'Amiral Gestion  
Les FCP de Moneta A.M.  
Les FCP de Financière Arbevel

### NOUVEAUTÉS

3 versions: Assurance vie, Capitalisation, PEACapitalisation

0€ frais d'entrée  
0,6% frais de gestion  
+280 supports



## Contrat individuel d'assurance vie multi-support/multi-gestionnaire consultable et gérable par internet.

### MODE D'EMPLOI

mes-placementsVie est assuré et géré par **e-CIE VIE** compagnie d'assurance régie par le Code des Assurances, filiale à 100 % du groupe **Generali**, premier assureur vie européen.

#### > CADRES FISCAUX

Assurance vie

Capitalisation

PEA Capitalisation

#### > LES VERSEMENTS MINIMUM

Chèque ou virement à l'ordre exclusif de **e-CIE VIE**

##### Versements libres

- Versement initial : **1000 €** minimum
- Versements complémentaires : **500 €**
- Minimum par support : **50 €**

##### Versements libres programmés

- Versement initial si VLP dès la souscription : **1000 €**
- Périodicité : Mensuelle, Trimestrielle, Semestrielle, Annuelle
- Montants : 100 € / mois • 300 € / trimestre • 500 € / semestre • 500 € / an
- Minimum par support : **50 €**

#### > LES FRAIS

##### Frais d'entrée

- Versement initial, versements libres et/ou versements libres programmés : **0 %**
- Dans les supports : **0 %\***

##### Frais de gestion

- Fonds en Euro : **0,60 % / an**
- Unités de Compte : **0,60 % / an**, prélevés par trimestre (0,15%)

##### Frais d'arbitrage

- **6 gratuits** pour 2010 + tous les arbitrages en sortie du fonds en €
- les suivants : 15 € forfaitaire en ligne et/ou par papier

#### > LES SUPPORTS

- **1** fonds garantie en Euro (+ 4.45% nets en 2008, +4.55% en 2007)
- **2** SCPI de rendement «SELECTINVEST 1» et «UFG PIERRE» (UFG)
- **280** SICAV/FCP (80 en version PEA)
- **80** sociétés de gestion (environ)
- Des partenariats privilégiés avec **AMIRAL GESTION, Financière ARBEVEL** et **MONETA A.M.**

#### > LES ARBITRAGES

- Montant minimum : **500 €** ou la totalité du support
- Solde minimum sur chaque support après arbitrage : **50 €**

#### > LES DATES D'INVESTISSEMENT / DÉSINVESTISSEMENT

Le versement initial est affecté directement sur les unités de compte choisies sans attendre la fin du délai légal de renonciation d'1 mois.

- **Versements: J + 3** après l'encaissement des fonds
- **Rachats, décès, terme: J + 5** à réception des documents
- **Arbitrages courrier: J + 2** après réception de la demande par courrier/fax
- **Arbitrages internet: J + 1** jour ouvré (de cotation) si réalisé avant 16 h 00

#### > LA DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

##### Avance

- Possible dès que le contrat a 6 mois
- Montant maximum : **60%** de l'épargne acquise (minimum 2000 €)

##### Rachats partiels libres ou programmés

- Possible à tout moment
- Montant minimum : **1000 €** (150€ / mois en programmés)
- **Nouveau** : Rachat partiel en ligne en **72 heures**

##### Rachat total

- Possible à tout moment
- Sortie en capital ou en rente viagère (réversible ou non)

#### > LES OPTIONS DE GESTION

**Ces options sont exclusives les unes des autres et ne sont pas accessibles en version PEA Capitalisation.**

##### Rachats partiels programmés depuis le fonds en euro (option gratuite)

- Conditions d'accès : pas de versements libres programmés en cours
- Épargne minimum sur le fonds en euro : 5000 €
- Périodicité : mensuelle (150€), trimestrielle (300€), semestrielle et annuelle (500€)

##### Sécurisation des Plus-Values (0.5% du montant transféré)

- Cette option permet de sécuriser les plus-values boursières réalisées par les Unités de Compte sur un support sécuritaire.
- Possible à tout moment. Épargne minimum sur le contrat : 5 000 €

##### Dynamisation des Plus-Values (option gratuite)

- Cette option permet de dynamiser la plus-value réalisée sur le fonds en Euro en l'investissant sur des Unités de Comptes.
- Possible à tout moment. Épargne minimum sur le fonds en euro : 5 000 €

##### Arbitrages programmés depuis le fonds euro de e-CIE VIE (option gratuite)

- Cette option permet le transfert progressif d'une partie des investissements du Fonds en euro vers un ou plusieurs supports financiers au choix.
- Périodicité : mensuelle. Épargne minimum sur le fonds en euro : 5 000 €

##### Limitation des moins value ou "stop-loss" (0.5% du montant transféré)

- Cette option permet de limiter les moins values
- Seuils de déclenchement : 5 %, 10 %, 15 %, 20 %

#### > LA GARANTIE DE PRÉVOYANCE OPTIONNELLE

**Cette option n'est pas accessible en version Capitalisation et PEA Capitalisation.**

- Garantie plancher : possible uniquement à la souscription et qui prend fin au 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Assuré.
- Capital garanti = sommes brutes versées diminuées des retraits, avances et intérêts non remboursés
- Capital sous risque : 300 000 € maximum

\* à l'exception de la SCPI « UFG PIERRE » qui supporte des frais incompressibles car acquis aux supports.